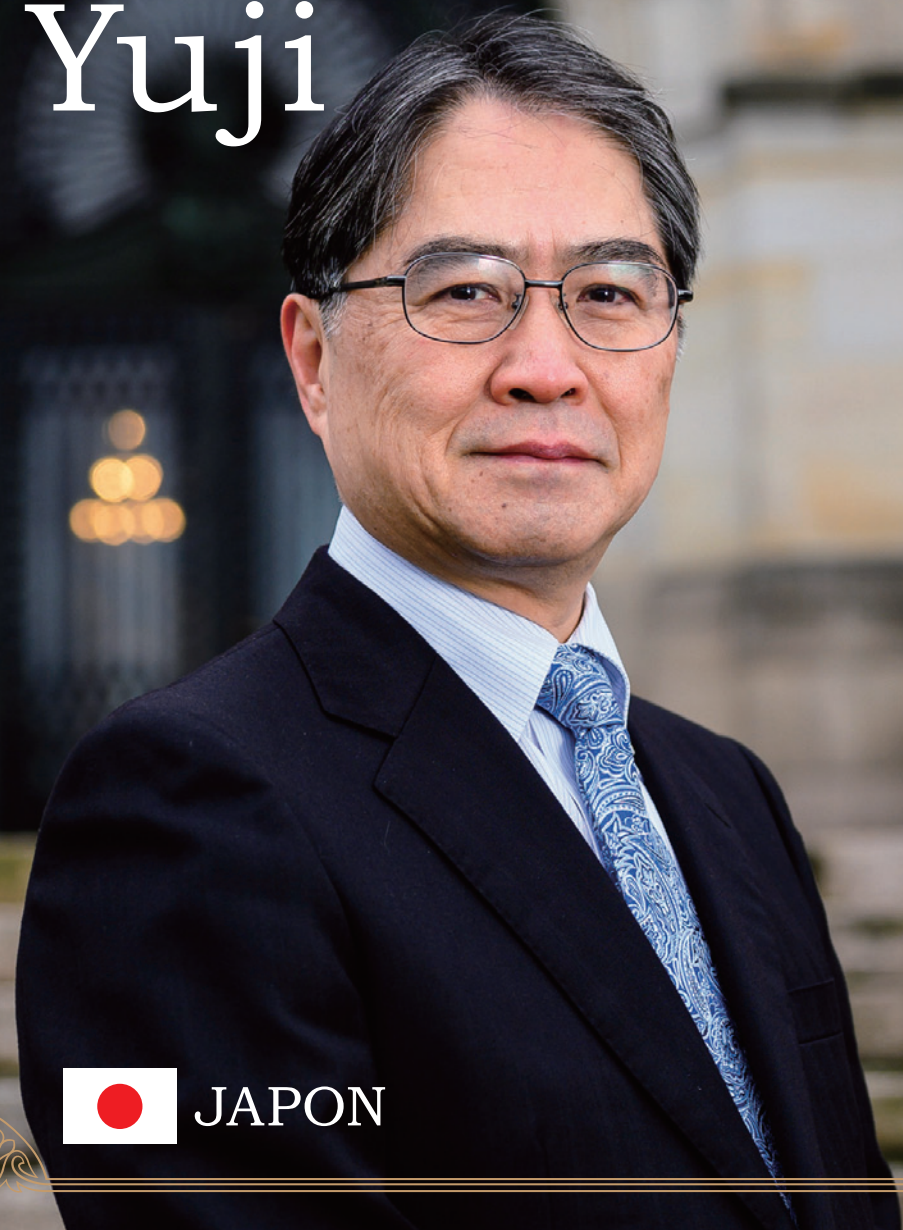


Juge
IWASAWA
Yuji



 JAPON

Juge
IWASAWA Yuji

Candidat du Japon à
la Cour internationale de Justice

- Une compréhension remarquable de vastes domaines du droit international
- Accomplissements significatifs à la fois en tant qu'universitaire et que praticien, y compris en tant que juge à la Cour internationale de Justice (depuis 2018) et président du Comité des droits de l'homme (2009-2011 et 2017-2018)
- Impartialité, intégrité, compétence et un haut niveau de professionnalisme



Le JAPON 

apprécie
vivement votre
précieux soutien
en faveur du

Juge
IWASAWA
Yuji

Candidat du Japon à
la Cour internationale de Justice (CIJ)

Juge IWASAWA Yuji

Candidat du Japon à la Cour internationale de Justice

Docteur IWASAWA Yuji, actuel juge à la Cour internationale de Justice (CIJ), est l'un des experts les plus hautement appréciés en droit international et droit japonais, à la fois en tant qu'universitaire et en tant que praticien, sur le plan national et international. Il possède une expérience de plus de 40 ans dans l'enseignement et dans la recherche et est l'auteur d'un grand nombre de publications y compris un manuel de référence de droit international. Ses principaux domaines d'expertise incluent le règlement des différends internationaux, l'application interne du droit international, le droit international des droits de l'homme et le droit économique international. Il est aujourd'hui également vice-président de l'Association de droit international (International Law Association) et associé de l'Institut de droit international. Il a auparavant été président de la Société japonaise de droit international.

Depuis juin 2018, il prend part à tous les cas de la CIJ, et contribue activement à la préparation de jugements et d'un avis consultatif pour ces cas. Avant de devenir juge à la CIJ, il a été membre du Comité des droits de l'homme dont il a été le président par deux fois. Il a également été juge et vice-président du tribunal administratif de la Banque asiatique de développement. Il possède une expérience considérable des procédures judiciaires internationales.

Le Japon est convaincu que la réélection du juge IWASAWA permettra la continuité de ses contributions significatives en matière d'État de droit et de règlement pacifique des différends internationaux.



Juge IWASAWA Yuji

Juge,
Cour internationale de Justice

➤ Informations personnelles

Date et lieu de naissance : le 4 juin 1954 à Tokyo, Japon
Langues : japonais, anglais, français, allemand, chinois

➤ Diplômes

Mars 1977	LL.B. (licence de droit), Faculté de droit, Université de Tokyo
Juin 1978	LL.M. (maîtrise de droit), Harvard Law School
Janvier 1997	S.J.D. (doctorat de droit), Faculté de droit, Université de Virginie
Septembre 2018	Doctorat honoraire, Université municipale d'Osaka

➤ Carrière professionnelle

Avril 1977	Chercheur associé, Faculté de droit, Université de Tokyo
Avril 1982	Professeur associé, Faculté de droit, Université municipale d'Osaka
Avril 1996	Professeur associé, Département des relations internationales, Université de Tokyo
Octobre 1997	Professeur, Département des relations internationales, Université de Tokyo
Octobre 2005	Professeur, Faculté de droit, Université de Tokyo
Juin 2018	Juge, Cour internationale de Justice

➤ Activités professionnelles (liste partielle)

- Professeur émérite, Université de Tokyo, depuis 2019
- Vice-président, Association de droit international (International Law Association), Londres, depuis 2016
- Associé, Institut de droit international, depuis 2015
- Président, Comité des droits de l'homme (PIDCP), 2009-2011, 2017-2018 (membre, 2007-2018 ; vice-président, 2011-2013, 2015-2017)
- Président, Société japonaise de droit international, 2016-2018
- Vice-président, Tribunal administratif de la Banque asiatique de développement, Manille, 2010-2013 (juge, 2004-2013)
- Conférencier, Académie de droit international de La Haye, « Domestic Application of International Law », 2002
- Professeur invité, Lauterpacht Centre for International Law, Cambridge, 1991-1993, 1997, 2000-2001
- Chercheur invité, Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, Université Panthéon-Assas, Paris, 2015-2016

➤ Publications (liste partielle)

- *Applicabilité interne des traités : Que sont les traités « auto-exécutaires ? »* (1985, japonais)
- *Problèmes dans les transactions internationales entre États étrangers et entreprises étatiques : l'immunité juridictionnelle des États* (1987, japonais)
- *Règlement des différends à l'OMC* (1995, japonais)
- *Droit international, droits de l'homme et droit japonais : les effets du droit international sur le droit japonais* (*International Law, Human Rights, and Japanese Law : The Impact of International Law on Japanese Law*) (Oxford : Clarendon Press, 1998)
- *Cours de droit international* (2004, japonais, coéditeur)
- *Documents de droit international* (annuel, japonais, rédacteur en chef)
- *Droit international* (2020, japonais)
- « La doctrine des traités auto-exécutaires aux États-Unis : une analyse critique » («The Doctrine of Self-Executing Treaties in the United States : A Critical Analysis»), *Virginia Journal of International Law*, Vol. 26 (1986), pp. 627-92
- « Rapport entre droit international et droit national : expériences japonaises » («The Relationship between International Law and National Law : Japanese Experiences»), *British Yearbook of International Law*, Vol. 64 (1993), pp. 333-90
- « Parties tierces devant les tribunaux internationaux : la CIJ et l'OMC » («Third Parties before International Tribunals : The ICJ and the WTO»), in *Liber Amicorum Judge Shigeru Oda* (2002), pp. 871-91
- « La diversité des obligations internationales » («The Diversity of International Obligations»), conférence de la Médiathèque de droit international des Nations unies (2010)
- « Application interne du droit international » (« Domestic Application of International Law »), *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye*, Vol.378 (2015), pp. 9-261

